

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de B L A I N

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq Juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 18 Juin 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 28 – REPRESENTÉE : 1

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc et PONTAC Serge, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita, M. VIGNÉ Frédéric et Mme VIGNÉ Sandra.

EXCUSÉE : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. MORMANN Cédric*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. RICARDEAU James.

<u>OBJET</u> :	<i>Recrutement pour accroissement temporaire d'activité.</i>
-----------------------	--------------------------------------------------------------

N° 2015 / 06 / 09

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3, alinéa 1,

VU le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 08 Juin 2015.

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Considérant qu'un accroissement temporaire d'activité en lien avec les nouveaux rythmes scolaires, nécessite un renfort d'effectif au sein du Pôle Enfance,

.../...

Le Conseil Municipal,

DECIDE de recruter 7 adjoints techniques 2^e classe contractuels à temps non complet sur le temps scolaire du 28/08/2015 au 01/07/2016 inclus selon les quotités suivantes :

- 1 à 33,83/35^e
- 1 à 30/35^e
- 1 à 22,50/35^e
- 3 à 11/35^e
- 1 à 6/35^e

DECIDE de recruter 8 adjoints d'animation 2^e classe contractuels à temps non complet sur le temps scolaire du 28/08/2015 au 15/07/2016 inclus, selon les quotités suivantes :

- 1 à 25/35^e
- 1 à 24,66/35^e
- 1 à 21,66/35^e
- 1 à 19,66/35^e
- 1 à 18,66/35^e
- 1 à 15/35^e
- 2 à 10/35^e

PRECISE que, pour l'exécution des présents contrats, ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 340, indice majoré 321.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Juin 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20150625-CM-2015-06-09-
DE
Date de télétransmission : 01/07/2015
Date de réception préfecture : 01/07/2015